

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, LE 24 SEPTEMBRE 2026, 18H

RÉSULTATS SEMESTRIELS 2026

- **CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL DE 21,1 M€**
- **EBITDA EN AMÉLIORATION, CONFORME AUX ANTICIPATIONS¹**
- **BONNE DYNAMIQUE D'ACTIVITÉ EN FRANCE ET EN EUROPE**
- **CONFIRMATION DES PERSPECTIVES 2026 : RETOUR A LA CROISSANCE EN CHIFFRE D'AFFAIRES ET AMÉLIORATION DE L'EBITDA AJUSTÉ²**
- **REMBOURSEMENT EN ACTIONS D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 300K€**

Normes françaises (en M€)	S1 2025	S1 2026
Chiffre d'affaires	22,0	21,1
Taux de marge brute	35,0%	34,1%
EBITDA ajusté ²	(2,0)	(1,3)
EBIT ajusté ³	(2,1)	(1,5)
Résultat net	(1,8)	(1,9)

Le conseil d'administration a arrêté les comptes clos au 30 juin 2026 le 22 septembre 2026. Ils n'ont pas fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes de la Société.

Laurent Roegel, CEO d'Airwell : « Comme nous l'avions annoncé, les premiers signes d'amélioration sont désormais visibles, malgré un environnement qui demeure encore fragile et qui continue de peser sur nos résultats du premier semestre. Le chiffre d'affaires reste proche de celui du 1^{er} semestre 2025, porté par le rebond de l'activité en France tandis que notre EBITDA bien que toujours négatif, s'inscrit en amélioration grâce à la tenue de nos marges et aux actions de réduction des coûts.

¹ Cf communiqué du 23 juillet 2026

² EBITDA ajusté = résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition retraité des dotations et reprises d'amortissement, dépréciations et provisions.

³ EBIT ajusté = Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et provisions et avant dotations et reprises pour dépréciation des écarts d'acquisitions.

Le rebond que nous observons se confirme en France et plus largement en Europe. Celui-ci ne se limite pas aux effets d'un été caniculaire puisque le carnet de commandes du Groupe est très équilibré entre PAC air/eau et PAC air/air ; les initiatives européennes contribuant à créer un environnement plus favorable pour l'ensemble de la filière.

Au second semestre, nous continuerons à donner la priorité à la baisse de nos coûts et à l'amélioration de nos conditions de financement pour livrer nos clients dans les meilleures conditions.

Nous confirmons nos ambitions d'un retour à la croissance de notre chiffre d'affaires en 2026 couplé à la poursuite de l'amélioration de notre EBITDA par rapport à 2025. »

Gestion rigoureuse des coûts au 1^{er} semestre - EBITDA en amélioration

Au terme de ce 1^{er} semestre 2026, Groupe Airwell a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21,1 M€ très proche de celui du 30 juin 2025 grâce à un net rattrapage des ventes en France.

La marge brute s'établit à 7,2 M€ au 1^{er} semestre 2026 contre 7,6 M€ un an plus tôt, soit un taux de marge de 34,1% tenant compte du mix produit (part des ventes de PAC air/eau sur la période).

Sur ce 1^{er} semestre, le Groupe a mené des actions pour réduire ses coûts. Les charges opérationnelles courantes baissent ainsi de -10,4%, passant de 9,3 M€ au 30 juin 2025 à 8,4 M€ au 30 juin 2026. Cette baisse provient des achats et charges externes qui s'élèvent à 3,9 M€ au 30 juin 2026 contre 4,9 M€ un an plus tôt, soit une baisse de -20,0%, portant principalement sur les dépenses marketing (~600K€). Les charges de personnel, quant à elles, restent stables à 4,4 M€ au 30 juin 2026.

Ainsi, l'EBITDA ajusté⁴ est en amélioration, en ligne avec les anticipations, à (1,3) M€ au 1^{er} semestre 2026 contre (2,0) M€ au 1^{er} semestre 2025.

Après comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions, l'EBIT ajusté⁵ ressort à (1,5) M€, contre (2,1) M€ au 1^{er} semestre 2025. Après prise en compte du résultat financier de (0,3) M€ et d'une charge d'impôt de 0,1 M€⁶, le résultat net s'élève à (1,9) M€.

Situation financière

Les capitaux propres de Groupe Airwell s'élèvent à 1,6 M€ au 30 juin 2026 contre 3,5 M€ au 31 décembre 2025, intégrant le résultat semestriel.

Les cash-flows d'exploitation sont positifs à 1,0 M€ au 31 décembre 2026, intégrant une amélioration du BFR de +2,4 M€, qui reflète un niveau maîtrisé des stocks et une hausse des dettes d'exploitation sur la période.

Les flux nets liés aux investissements ont été très contenus sur la période à (0,1) M€ ; le Groupe ayant décidé de reporter certains projets d'investissements dans le cadre d'une gestion rigoureuse de ses dépenses (les investissements étaient de (1,0) M€ à la même période l'an dernier).

⁴ EBITDA ajusté = résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition retraité des dotations et reprises d'amortissement, dépréciations et provisions.

⁵ EBIT ajusté = Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et provisions et avant dotations et reprises pour dépréciation des écarts d'acquisitions.

⁶ Au 30 juin 2025, le Groupe constatait un impôt négatif. Cette méthode comptable n'a pas été reconduite au 30 juin 2026 malgré le résultat net négatif de la période.

Les flux nets liés aux opérations de financement s'élèvent à 1,1 M€ correspondant aux remboursements d'emprunts nets⁷ et intérêts financiers de la période. Les dettes financières brutes s'élèvent à 7,1 M€ au 30 juin 2026 contre 8,1 M€ au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, la trésorerie disponible reste stable à 0,2 M€. Le Groupe continue à rester attentif à sa structure de coûts. Au second semestre, des mesures d'optimisation des coûts et de gestion des flux de trésorerie vont se poursuivre. Enfin, des opportunités de financements supplémentaires sont en cours de négociation pour être mises en place prochainement. Dans le contexte actuel, la capacité du Groupe à saisir de nouveaux projets commerciaux demeure étroitement liée aux conditions de financement. Les différents leviers déjà déployés ou en cours de mise en œuvre, devraient donc permettre au Groupe de saisir davantage de projets à compter du prochain exercice.

Remboursement d'un emprunt obligataire en actions

Le Groupe annonce avoir finalisé le remboursement d'un emprunt obligataire de 300 K€ par émission de 294 285 actions nouvelles (*dont les caractéristiques sont détaillées en Annexe du communiqué*). Le Conseil d'administration du 22 Septembre 2026 a constaté la réalisation de cette augmentation de capital.

Bonne dynamique en Europe et perspectives 2026 confirmées

La bonne dynamique d'activité se confirme en France en ce début de second semestre et, plus largement, en Europe. Le Groupe a enregistré en France sur les mois de juin et juillet un niveau de commandes records sur les PAC air/eau et la répartition équilibrée du carnet à fin juin entre PAC air/eau et PAC air/air témoigne d'une reprise plus structurelle, qui n'est pas uniquement portée par les conditions météorologiques exceptionnelles de cet été. A noter également que les deux filiales européennes, en Allemagne et en Italie, ouvertes en propre l'an dernier, ont enregistré une hausse notable de leurs ventes durant l'été.

Cette bonne dynamique commerciale devrait se poursuivre en Europe. À l'export, compte tenu de ses contraintes de stocks, le Groupe conduit certains choix stratégiques pour donner priorité aux marchés européens qui offrent de meilleurs niveaux de marge. Enfin, les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) devraient se maintenir, au second semestre, à un niveau comparable à celui de la même période l'an dernier.

Au regard de ces éléments, le Groupe anticipe un second semestre de meilleure facture et confirme ainsi ses ambitions pour 2026, à savoir un retour à la croissance de son chiffre d'affaires annuel couplée à une amélioration de son EBITDA ajusté par rapport à 2025.

Acteur français engagé au cœur des grands enjeux de réindustrialisation de la filière, Groupe Airwell continue de travailler sur ses fondamentaux pour être pleinement en mesure d'accélérer son développement dès l'an prochain, dès que de meilleures conditions de financement seront réunies.

⁷ Emission d'emprunts - Remboursement d'emprunts

A propos d’Airwell

Créée en 1947 en France, Airwell est la marque française référente pour la conception de pompes à chaleur en génie climatique et thermique. Acteur majeur, pionnier français de la pompe à chaleur puis fabricant européen leader dans les années 1970, Airwell devient le Groupe Airwell en 2021. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays. En 2022, le créateur français de solutions climatiques et thermiques continue son développement dans l’objectif d’optimiser la consommation énergétique de ses offres, préserver les ressources naturelles en exploitant l’énergie solaire, afin de fortement limiter l’empreinte environnementale de ses clients. Basé à Montigny-le-Bretonneux (78), Le Groupe Airwell compte 100 collaborateurs. En mars 2023, le Groupe Airwell devient membre de la Communauté du Coq Vert portée par Bpi France et l’ADEME.

Compartiment : Euronext Growth® Paris ; Code Mnémonique : ALAIR

www.groupe-airwell.com



Contacts



PDG
Laurent ROEGEL
investisseurs@airwell.com



Listing Sponsor
Rodolphe OSSOLA
rodolphe.ossola@atoutcapital.com
01 56 69 61 86



Communication Financière
Anne-Pauline PETUREAUX
apetureaux@actus.fr
01 53 67 36 72

Relations Presse
Manon Clairet
mclairret@actus.fr
01 53 67 36 73

ANNEXE

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Caractéristiques et cadre juridique de l'emprunt obligataire

Groupe Airwell a souscrit, le 21 mai 2026, un emprunt sous forme d'obligations simples auprès du fonds Hexagon Capital Fund, pour un montant de 300 000 euros, destiné à financer ses besoins en fonds de roulement (ci-après l'« Emprunt Obligataire »). Cet Emprunt Obligataire a donné lieu à l'émission de trois cents (300) obligations simples, d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 3 %, payable à l'échéance.

Initialement prévu en numéraire, Groupe Airwell et Hexagon Capital Fund sont convenus que le remboursement du nominal et des intérêts de l'Emprunt Obligataire serait finalement réalisé par l'émission d'actions ordinaires nouvelles. Le nombre d'actions émises est déterminé sur la base de la valeur de l'action au moment du remboursement, après application d'une décote. Dans ce cadre, en date du 10 septembre 2026, Groupe Airwell a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée portant sur 294 285 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 1,05 euros.

Cette opération a été réalisée sur la base de la délégation de compétence accordée au Conseil d'administration, en application des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2026.

Le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 septembre 2026 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0014003V77 dans les prochains jours.

À la suite de cette émission, le capital social de la Société s'élève désormais à 318.891,35 euros, divisé en 6 377 827 actions ordinaires.

Incidence de la conversion de l'intégralité des obligations sur la participation d'un actionnaire

L'incidence de la conversion en actions de l'intégralité des 300 obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à la clôture de l'exercice (calculs effectués sur la base de 6 083 542 actions composant le capital au 30 juin 2026), est la suivante :

En %	Participation de l'actionnaire en %
Avant conversion de l'intégralité des 300 obligations	1,00%
Après conversion de l'intégralité des 300 obligations	0,95%

Incidence de l'exercice de la conversion de l'intégralité des obligations sur la quote-part des capitaux propres

L'incidence de la conversion en actions de l'intégralité des obligations émises, sur la quote-part des capitaux propres sociaux (calculs effectués sur la base de 6 083 542 actions composant le capital au 30 juin 2026 et des capitaux propres s'élevant 1 629 838 euros au 30 juin 2026), est la suivante :

En euros et par action	Quote-part capitaux propres au 30 juin 2026
Avant conversion de l'intégralité des 300 obligations	0,2679
Après conversion de l'intégralité des 300 obligations	0,2555

Avertissement

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2025, disponible sur le site Internet de Groupe Airwell (<https://groupe-airwell.com/nos-publications>). La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques liés à l'opération, notamment le risque de dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles (tels que décrits plus haut), ainsi que les risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action de la Société.

La présente émission ne constitue pas une offre au public de titres financiers au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel que modifié, et ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.